

Opérations portuaires sur la côte ouest—Loi

Voilà un excellent exemple de ce qui se passe dans le monde des relations ouvrières au Canada. Et le ministre a le culot de prendre la parole à la Chambre pour nous dire qu'il a foi dans le système de la libre négociation collective. Je tiens à lui demander ceci: au nom du ciel, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu de janvier à novembre pour mettre de l'avant des propositions constructives dans ce conflit? Pourquoi, je le demande au ministre du Travail, n'a-t-on pas eu recours à la médiation? S'il n'y a pas eu médiation dans ce conflit, c'est que l'employeur a décidé qu'il avait tout intérêt à se croiser les bras et à attendre patiemment. Cette décision a été prise aux dépens des agriculteurs, des hommes d'affaires, des cheminots et d'autres citoyens dans l'ouest du pays. Les employeurs ont décidé de lock-outer les travailleurs. Il importe de rappeler que ces débardeurs n'ont pas fait la grève, mais plutôt qu'ils ont été victimes d'un lock-out.

● (1550)

Il est regrettable que nous n'ayons pas eu recours à la médiation qui aurait permis à la direction d'une part, et aux travailleurs de l'autre, de réclamer les services d'un médiateur. Ces discussions et négociations se seraient poursuivies sans interruption, jusqu'à ce que le médiateur ait réussi à régler le conflit. Je reproche très vivement au gouvernement l'attitude qu'il a adoptée dans cette affaire.

Il y a un autre point qui mérite qu'on s'y arrête. Je voudrais que les agriculteurs de l'Ouest, les cheminots et les débardeurs sachent que malgré ce conflit, le port de Roberts Bank et ses installations charbonnières poursuivent leurs activités sans interruption. Il existe en effet une entente à long terme en vertu de laquelle les travailleurs, l'administration du port et les sociétés de chemin de fer collaborent pour assurer le transport des produits.

Il y a eu des années d'affrontement avec le gouvernement fédéral. Il y a de la discorde entre les travailleurs, les céréaliers et les cheminots. Il faudrait proposer que les deux parties, patrons et travailleurs, mettent en œuvre des programmes visant à protéger les droits de tous les intéressés. Si l'on obtenait la collaboration de toutes les parties en cause, nos ports pourraient fonctionner de façon plus efficace.

Il est triste que le gouvernement ait décidé de légiférer pour obliger les travailleurs à retourner au travail. Nous convenons que les installations portuaires doivent rouvrir et que les travailleurs doivent retourner au travail. Cependant, nous estimons tous également qu'il faut protéger les droits de toutes les personnes en cause, au lieu de présenter ce genre de mesure législative. Le projet de loi ne traite pas spécifiquement du conflit de travail en question. Il ne fait qu'ordonner aux travailleurs et à l'administration du port de rouvrir le port aux termes de l'entente en vigueur. Si une entente n'est pas intervenue d'ici lundi prochain, le gouvernement appliquera arbitrairement les dispositions du bill C-124 relativement aux hausses de 6 et 5 p. 100. Si les travailleurs refusent de collaborer et de s'acquitter de leurs obligations sérieusement, ils seront passibles de peines de prison. Notre devoir à nous, députés, c'est de veiller à ce que tous reçoivent un traitement juste et équitable. Les agriculteurs de l'Ouest du Canada ne tiennent pas à ce qu'une loi force les travailleurs à retourner au travail.

Je tiens à dire un mot des 50 cheminots de Revelstoke, en Colombie-Britannique, qui travaillaient au ralenti et à qui on a ordonné de recommencer à travailler à leur rythme habituel.

Ce bill va régler le cas du travail au ralenti, puisque le travail au ralenti sera dorénavant considéré comme une grève illégale. Qui donc décidera qu'il y a ralentissement de travail lorsque la productivité n'est pas aussi forte que d'habitude? L'employeur va saisir le gouvernement de la chose et celui-ci va nommer un juge pour entendre les deux parties. Voilà ce qui s'est produit à Revelstoke où les 50 cheminots ont été condamnés à une amende de \$500 et contraints de retourner au travail.

Si nous avons foi dans des négociations collectives libres, dans la collaboration, surtout en cette période de difficultés économiques, et sommes convaincus qu'il faut acheminer rapidement nos produits, nous devons unir nos efforts préférant la collaboration à la confrontation. Nous devrions discuter de la présentation non seulement de mesures à court terme mais également de mesures à long terme afin de protéger les intérêts de tout un chacun.

Dans ses observations, le député conservateur a préconisé l'imposition de mesures coercitives de façon arbitraire. C'est ce qu'il a suggéré. Le gouvernement devrait envisager des moyens positifs pour remédier à la situation. Le conflit des Grands lacs a été réglé grâce au processus de négociation et la productivité a augmenté de 15 p. 100. Cela devrait nous montrer qu'il y a toujours une façon de régler un problème sans prendre des mesures coercitives. Les travailleurs de la côte ouest s'inquiètent tout autant que nous du transport des céréales et de la productivité.

Nous faisons face à un problème sérieux. Le Code du travail devient inutile du fait du dépôt de ce projet de loi par le gouvernement. Le ministre a fait allusion au télégramme qu'il a envoyé aux parties au conflit le 25 octobre, alors que les négociations étaient en cours. Le ministre du Travail sait pertinemment que les négociations constituent un moment crucial et qu'il faut absolument que les deux parties négocient de bonne foi. Je voudrais citer une partie de ce télégramme, car il montre le climat d'antagonisme que le gouvernement a établi:

Les annales des relations de travail entre vos organisations au cours des 13 dernières années et les débrayages qui les ont marquées constituent un piètre bilan pour ceux qui prônent et défendent le processus de négociation collective. Vos deux organisations ont toujours été contre toute intervention gouvernementale, mais elles semblent incapables de régler leurs différends toutes seules. Les faits prouvent qu'au cours des 13 dernières années, jamais, sauf sous le régime de la Commission de lutte contre l'inflation, vous n'avez été en mesure de signer une convention collective sans l'intervention au plus haut niveau d'Ottawa et du Parlement lui-même.

Cela montre clairement que le ministre du Travail a échoué lamentablement dans sa tentative d'en arriver à une approche plus positive des problèmes de la côte ouest. Je le presse donc de rencontrer les représentants de tous les partis de cette Chambre, afin que nous puissions consacrer notre temps et nos efforts à des rencontres avec le syndicat, le patronat et les producteurs céréaliers. De cette façon, nous pourrions peut-être régler ce très sérieux problème, et permettre ainsi aux gens de vivre décemment. Ce projet de loi aura des conséquences néfastes sur les relations de travail sur la côte ouest. Le gouvernement, les producteurs céréaliers et toutes les autres parties intéressées devraient se réunir, afin de régler ce problème d'une façon réfléchie et méthodique.

Je voudrais souligner un autre domaine où les conservateurs ont aussi été braves. Les conservateurs ne manquent pas de hardiesse quand il s'agit de menacer les autres gouvernements avec le grain que produisent nos agriculteurs. Quand ils ont